



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 24 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 14 juin 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Bassir AMIRI
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : FINANCES

Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon – Adhésion au dispositif Régional SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil municipal, l'adhésion du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon au réseau régional SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté.

Présentation du réseau régional SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté

En tant qu'opérateur ferroviaire, pour le compte de la région Bourgogne-Franche-Comté, la Direction Régionale SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté a pour objectif, dans le cadre de la convention présentée, de :

- Favoriser la promotion de l'éco-mobilité touristique, via l'utilisation du train, sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- Valoriser le site du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin et les avantages consentis aux visiteurs ferroviaires via le site internet <https://www.ter.sncf.com/bourgogne-franche-comte> rubrique « Découvrir la région ». La page éditoriale contiendra le visuel et l'accroche fournis par le Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin.

En contrepartie, le Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin s'engage à :

- Communiquer et à valoriser le partenariat conclu avec la Direction Régionale SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté
- Faire apparaître sur son site internet l'accès ferroviaire via la gare régionale la plus proche,
- Mentionner l'avantage tarifaire accordé aux visiteurs ferroviaires sur son site internet,
- Comptabiliser le nombre de voyageurs auxquels l'avantage a été consenti.

Adhésion du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin au réseau Régional SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté

Afin d'augmenter sa visibilité régionale et de permettre à un large public, notamment des familles, de visiter la Cité, il est proposé :

- De signer une convention avec SNCF VOYAGEURS SA, Direction Régionale SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté renouvelable annuellement. Chaque partie a la possibilité d'annuler la reconduction de la convention sur avis motivés et par courrier recommandé 2 mois avant l'échéance annuelle.
- De proposer via cette convention un tarif préférentiel aux détenteurs de billets TER digitaux ou imprimés d'une validité de moins de 48h ayant pour destination la gare de Dijon et d'abonnements (mensuels, hebdomadaires, annuels) valides sur le mois en cours, en provenance de l'une des gares de la ligne desservant le site du Pôle Culturel de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (Dijon Ville ou Dijon Porte Neuve) : le billet à 6,50 € par adulte aux expositions sur le repas gastronomique des français (au lieu du tarif habituel à 9 €).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le tarif préférentiel qui sera proposé aux voyageurs de la SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Dijon et SNCF VOYAGEURS SA, Direction Régionale SNCF TER Bourgogne-Franche-Comté pour la mise en œuvre de cette offre au titre de l'année 2024.

SCRUTIN POUR : 58 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 9 PROCURATION(S)

